

me souviens pas de la chose, mais j'espère avoir fait cette recommandation, car je dois dire au ministre que cet homme est un architecte de tout premier ordre. Nous comptons trois excellents architectes à Sherbrooke et il me fait plaisir de constater que les travaux en question devront être exécutés dans les Cantons de l'Est plutôt qu'ailleurs. Je sais que n'importe lequel de ces architectes aurait pu s'acquitter de la tâche avec honneur. L'honorable député a trouvé à redire parce que le surintendant des travaux, M. Oscar Séguin, avait été employé au magasin de la commission des liqueurs. A cela je répondrai que cet homme a été bien près d'être mis en nomination aux dernières élections et de devenir le choix de la population pour cette circonscription. J'estime que c'est là une excellente considération en sa faveur. L'honorable député a également censuré M. Robert Bachand, notaire. Ce dernier a été élu pour représenter cette circonscription à l'Assemblée provinciale. Quant aux observations à l'endroit de M. P.-E. Boivin, je crois que celui-ci est assez avantageusement connu du comité pour qu'il n'y ait pas lieu d'intervenir en sa faveur. Je n'ai aucune raison de me plaindre de l'absence de crédits pour la ville de Sherbrooke. Je ne me dissimule pas qu'en ces temps de crise financière le ministre s'est vu obligé d'agir comme il l'a fait.

M. CASGRAIN: Je souhaiterais être dans le cas de l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset) et pouvoir féliciter le ministre d'avoir inséré au budget des allocations pour l'exécution, dans ma circonscription, de certains ouvrages publics conseillés depuis même cinq ans, mais je ne puis le faire. Il y a plusieurs années déjà, on a conseillé l'exécution d'ouvrages publics indispensables qui auraient procuré beaucoup de travail à ceux qui sont dans le besoin. Ce crédit de \$400,000 a provoqué une discussion considérable, et je prierai le ministre de dire au comité si une partie de cette allocation sera ou non affectée à l'exécution de certains travaux publics très urgents et au sujet desquels je lui ai écrit personnellement. Je sais que quelques-uns de ces travaux ont été proposés par mon ancien adversaire. On a demandé un quai à Havre-Saint-Pierre, aussi bien qu'à Sacré-Cœur et à Bersimis. Plusieurs autres requêtes ont été adressées au ministre et je désirerais savoir si une partie de ce crédit sera consacrée à la construction de ces travaux. La population a besoin de travailler et ces entreprises sont nécessaires. Ils ont été proposés il y a longtemps.

L'hon. H. A. STEWART: Je vais essayer de répondre, dans leur ordre, aux commentaires et propositions qui ont été faits, en

[M. Howard.]

commençant par ceux de l'honorable député de Middlesex (M. Elliott), l'ancien ministre des Travaux publics. Personne ne comprend mieux que le ministre actuel des Travaux publics la nécessité d'économiser, et si aucun département n'est victime des circonstances, alors il sera exact de dire que cela est vrai pour le ministère des Travaux publics. Laissez-moi mentionner brièvement en chiffres ronds le total des crédits de ce département depuis quelques années:

Année:	Allocations totales pour travaux publics
1920-1921..	\$22,000,000
1921-1922..	20,000,000
1922-1923..	16,000,000
1923-1924..	20,000,000
1924-1925..	21,000,000
1925-1926..	20,000,000
1926-1927..	19,000,000
1927-1928..	20,000,000
1928-1929..	27,000,000
1929-1930..	30,000,000
1930-1931..	38,000,000.. .

En 1929-1930 l'allocation relative à ce crédit général dont a parlé mon honorable ami a été portée de \$75,000 à \$100,000. Voici quel a été le crédit global pour les travaux publics durant les trois années suivantes:

Année:	Allocations totales pour travaux publics
1931-1932..	\$23,000,000
1932-1933..	15,000,000
1933-1934..	14,000,000

En 1933-1934 il est réellement moins de \$14,000,000.

M. YOUNG: Cette somme comprend-elle exclusivement des travaux publics, mais rien pour le secours?

L'hon. H. A. STEWART: Uniquement les travaux publics, édifices, havres, et autres entreprises de l'Etat, lesquels, comme je l'ai dit, ont coûté 38 millions en 1930-1931. Mon honorable ami conviendra donc que nous avons économisé. En réalité, je crois que nous avons trop rogné les dépenses. La raison que ce crédit est maintenant de \$400,000, sous la réserve que nul nouveau travail ne sera entrepris, est la nature très limitée de l'allocation déterminée, et je le répète, notre désir, d'une somme raisonnable, très faible même, vu l'autre crédit restreint, pour les réparations nécessaires. Mon honorable ami a fait une comparaison entre les dépenses relatives aux emplois touchant le secours dans les comtés conservateurs et les comtés libéraux. Cela s'explique par le fait que l'année qui a précédé l'arrivée au pouvoir des conservateurs mes honorables amis ont eu bien soin des circonscriptions libérales dans cette région, et que nous n'avons pas été obligés de dépenser pour elles, et je ne m'en plains pas.